

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 35 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JUIN

L'EMPRUNT

Eh non! non! non! nous n'avons pas d'impôts nouveaux avant les élections. Mais — on en cause très-couramment à la Bourse d'avant-hier; — il est presque certain que nous aurons un emprunt. On évite Charybde, mais on se jette sur Scylla.

On aurait bien voulu ajourner ces ennuyeuses questions financières jusqu'après les élections. Malheureusement il paraît que la chose est impossible. Les caisses sonnent le creux et il faut pourvoir aux besoins généraux et surtout aux besoins de coterie.

Le système économique républicain qui consiste, on le sait, à dévorer les crédits avant même qu'ils ne soient votés par le Parlement, a logé le diable dans la bourse publique. Il faut cependant entretenir nos troupes de la Tunisie et de l'Extrême-Orient.

Donc il faut de l'argent, quand même et tout de suite. On ne peut pas édicter des impôts avant les élections? Eh bien, on empruntera; ce qui revient absolument au même. On empruntera. Comment rendra-t-on? On ne sait pas!

Car non-seulement la République ne peut pas payer ce qu'elle doit, mais elle ne peut se suffire à elle-même. Ses dépenses vont grandissant chaque jour. Le déficit de l'an dernier a été de 158 millions. Le déficit de 1885 est fixé par le nouveau ministre des finances à 300 MILLIONS. Quant aux déficits antérieurs, on sait à quel taux ils s'élevaient: TROIS MILLIARDS CENT TRENTE ET UN MILLIONS !!

Allez donc emprunter avec un pareil passif! Si encore la République n'empruntait que

pour boucher quelques trous, décidée à s'amender, à faire des économies, à rogner les dents et les ongles de ses grands prêtres, à réduire le nombre de ses bureaux de bienfaisance... électorale.

Mais non! Chaque jour nous assistons à de nouvelles créations d'emplois. On pourvoit grassement une collection d'urbains et autres fusilleurs d'otages. Les préfectures, sous-préfectures, bibliothèques, mairies, ministères, etc., etc., augmentent leur personnel, soit-disant pour faire face au surcroît de travail qu'amènera les élections, en réalité pour cesser les fils, neveux, cousins ou arrière-cousins des électeurs disposant d'une certaine influence. A la tribune, dans la presse, on a maintes fois signalé l'envahissement des ministères par cette armée d'inutiles payés et souvent logés, couchés, éclairés, blanchis au mépris des règlements et aux frais des contribuables. Quel compte a été tenu de ces avis ou réclamations? Aucun.

Comparez les chiffres des divers ministères dans ces dernières années, et si vous trouvez des différences, c'est au chapitre: augmentation de dépenses.

Bref, la République n'emprunte que pour pouvoir continuer et folles aventures et folles dépenses.

Or comment rendra-t-elle? Et pourra-t-elle jamais rendre?

Chronique générale.

Le conseil des ministres tenu hier matin présente un intérêt médiocre.

On s'est d'abord occupé de la proposition Rivière tendant à ce que le Sénat reste saisi des projets et propositions de lois votés par la Chambre et transmis par elle au Luxembourg avant sa séparation.

Les ministres ont décidé qu'ils n'avaient pas à intervenir dans une question d'ordre parlementaire intérieur.

Ils ont ensuite discuté le chiffre des crédits sollicités par M. le ministre de la ma-

rine pour la réfection du matériel de la flotte. Ce matériel a beaucoup souffert dans l'expédition du Tonkin, et, pour le remettre en état, nous aurons à dépenser des sommes considérables qu'il sera juste d'inscrire au chapitre des frais que nous a valu cette entreprise aventureuse.

M. de Freycinet a annoncé à ses collègues qu'il mettrait en ce moment la dernière main à l'exposé des motifs du projet portant ratification du traité de Tien-Tsin. Il est donc probable que ce projet sera déposé aujourd'hui lundi sur le bureau de la Chambre.

A bon chat, bon rat. Aussitôt la loi sur le rétablissement du scrutin de liste votée, les opportunistes navrés de ne pouvoir faire marcher le cabinet Brisson à leur guise, ont constitué leur comité électoral. C'est la résurrection du grand comité de la rue de Surresne. Les radicaux et intransigeants ripostent par la constitution d'un comité de la rue Cadet qui va se constituer avec les membres de la gauche radicale, de l'extrême-gauche et ceux qui votent ordinairement avec ces groupes. Nous allons voir se lever drapeau contre drapeau dans le clan républicain, sur le terrain électoral; nous ne nous en plaignons pas.

Dans la dernière réunion de la commission du budget, M. Ribot a eu la naïveté de demander au gouvernement de faire connaître le chiffre des dépenses annuelles que nécessitera l'expédition du Tonkin, afin de faire figurer ce chiffre au budget de 1885. Grand embarras du cabinet; il s'est contenté d'esquiver la question en objectant qu'il n'était pas encore fixé sur ce que l'occupation pourrait coûter.

Parbleu! il n'est pas utile que le pays connaisse le total de ces dépenses avant les élections. M. Ferry, en parlant des violations de traité commises par la Chine, s'écriait d'un ton menaçant: « Ces choses-là se paient! » Oui, elles se paient, mais ce sont les bons contribuables qui les paieront, au lieu et place des Chinois.

OUTRE-MANCHE.

On prête au nouveau cabinet anglais les intentions les plus belliqueuses. Nous pensons qu'il faut se garder de toute appréciation anticipée. Les ministres anglais Tories ou Wighs sont gens sérieux qui s'occupent plus volontiers des intérêts généraux de la « vieille Angleterre » que des intérêts de coterie ou des avidités personnelles. En quoi ils diffèrent sensiblement de nos ministres républicains.

Néanmoins il faut tenir compte de l'entrée dans le nouveau cabinet avec le titre de secrétaire des Indes de lord Randolph Churchill dont le dernier discours sous le cabinet Gladstone combattait violemment l'aplatissement de l'Angleterre devant la Russie. Il faut noter aussi la grande amitié qui unit lord Churchill et lord Dufferin, vice-roi des Indes, lequel n'a cessé de pousser à la guerre.

Le lord Salisbury, premier ministre, est un homme très-ferme et très-circonspect qui ne se laissera qu'à bon escient entraîner dans une guerre.

Toutefois l'hypothèse n'est pas inadmissible. C'est pourquoi notre argent serait peut-être mieux employé à réparer nos vaisseaux, à garnir nos arsenaux, à remplir nos cadres vidés par le Tonkin qu'à élever à la brochette des candidats et des électeurs officiels.

Laïcisation des rues.

Comme en 1793, le Conseil municipal de Paris a été sollicité, la semaine dernière, de laïciser la nomenclature des rues de Paris. Un M. Mesureur a lu, à ce sujet, un Mémoire sans mesure et sans raison.

« Le grand nombre de noms de saints et de saintes qui figurent dans la nomenclature de nos rues, a appelé l'attention de notre commission; la laïcisation de nos rues est une œuvre déjà largement commencée, et qui doit être achevée. »

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

IX

LE BANDITISME MODERNE

(Suite)

— Oui, oui, fit maître Antoine, devenu tout rouge; nous comprenons fort bien, mais votre situation n'est pas la nôtre. Vous, c'est la séquestration, art. 341 et suivants du Code pénal; ce sont les travaux forcés.

— Heu? que dites-vous? s'écria Jules. Je n'ai séquestré personne.

— Non, mais vous avez « prêté un lieu », comme dit le Code; c'est la même chose.

— Pas du tout... Je ne savais pas!

— Ah! si vous prouvez que vous ne saviez pas, c'est différent. Il n'y a plus de culpabilité. D'ailleurs, l'amitié et les soins de votre femme seraient une circonstance atténuante, art. 463 du même Code.

— Je ne comprends pas.

— Vous n'avez pas besoin de comprendre, mais nous autres, nous avons le devoir de penser à nous. Que va devenir cette jeune fille, maintenant?

— Oui, firent à la fois Gaspard et Niveleau, que va-t-elle devenir?

— On ne peut pourtant pas la tuer, dit l'aubergiste.

— La tuer! s'écria maître Antoine, en se levant. Y songez-vous? Un assassinat! Art. 296 du Code, à peine de mort! Non! non! je vous l'ai toujours dit, messieurs, pas une goutte de sang!

— Il n'y en a pas eu, fit Gaspard.

— Heureusement non, et notre tête est à l'abri. Je le crois du moins, car je ne pense pas qu'on nous accuse d'avoir causé la mort de ce pauvre M. Jacobs. Mais il y a vol, vol avec effraction, escalade, violence, etc., ce sont les travaux forcés à perpétuité, messieurs!

— Jamais de la vie, s'écria Gaspard qui tremblait déjà pour sa fortune. Il n'y a pas eu d'effraction, la porte était ouverte; ni d'escalade, puisque nous sommes entrés par la porte; ni de violence, puisque personne ne nous a résisté!

— Et même, ajouta Niveleau, la pauvre demoiselle Jacobs a été très-confiante avec nous, quand vous lui avez fait croire, avec votre adresse habituelle, que son père l'envoyait chercher en toute hâte.

— Tout cela ne signifie rien, reprit maître An-

toine; nous sommes dans un mauvais cas, à cause de cette jeune fille.

M. Jules, effrayé, se leva et, sans mot dire, quitta le salon et alla s'asseoir dans sa cuisine. Sa conscience n'était pas tranquille, et le pauvre homme se figurait qu'en se tenant à l'écart des trois coquins, il se dégagerait de toute responsabilité.

L'ex-notaire sourit en le voyant partir.

— Maintenant que cet imbécile est parti, dit-il, laissons là cette jeune fille sur le sort de laquelle nous ne pouvons rien, puisque cela regarde uniquement le comte d'Irun, et causons de mon affaire.

— Oui, causons tranquillement, fit Gaspard. Les gendarmes sont loin!

— Ils sont loin si nous sommes prudents, reprit Niveleau en hochant la tête.

— Nous le serons, monsieur Niveleau.

— Eh bien, messieurs, voici l'opération financière à laquelle je vous convie. Le succès me paraît certain et les risques sont nuls.

— Succès certain, et risques nuls! s'écria Gaspard. Voilà qui vaut mieux que le vol avec escalade.

— Sans doute, fit Niveleau. Mais il fallait bien débiter par là pour avoir de l'argent à placer.

L'ex-notaire fit un signe d'approbation.

— C'est évident, dit-il, quand le capital initial fait défaut, il faut bien se le procurer en...

— En le prenant à ceux qui ont du superflu, dit Gaspard.

— Parfaitement, et c'est ce qui justifie ou du moins explique notre adhésion aux plans du comte d'Irun, mais aujourd'hui...

— Aujourd'hui, reprit Niveleau, nous n'avons plus besoin de cela.

— Non, et nous pouvons marcher seuls. Voici donc, messieurs, ce dont il s'agit. Il y a dans une forêt de Maine-et-Loire, la forêt d'Ombrée, si je ne me trompe, et dans une autre forêt de la Sarthe, des minerais de fer...

— Bah! s'écria Gaspard, de vrais minerais?

— Oui, cette fois, répondit Antoine; de vrais minerais, qu'on prétend très-riches. Rien n'est plus facile que de monter une affaire sur ces minerais, mais pour une affaire du genre de celle dont je vous parle, il faut le concours des grands établissements de crédit, et des administrations départementales; il faut même le concours de l'État. J'ai tout cela. J'ai déjà tâté le terrain. Tout le monde mord à l'hameçon. Chacun veut une petite part du gâteau, mais la plus grosse sera pour nous. Retenez bien ce que je vous dis, messieurs: on n'a pas plus de peine à monter une grande affaire qu'une petite. Or, dans les petites il n'y a rien à prendre, tandis que dans les grandes, on s'enrichit comme on veut!

— Bravo! s'écria Gaspard. C'est admirable.

« Nous croirons avoir rendu à Vincent de Paul un hommage plus éclatant qu'en adjoignant à son nom un qualificatif qui prête un côté étroit à sa philanthropie. C'est ce même sentiment qui fait que nous n'irons pas ajouter le mot « sainte » à côté du nom de Jeanne d'Arc, s'il prenait fantaisie à l'Église de la canoniser après l'avoir brûlée.

» Nous trouvons d'abord sur la liste environ 20 noms de saints donnés par des propriétaires bien pensants, qui ont été heureux d'inscrire à la fois, et leur petit nom, et celui de leur patron, qui, dans le ciel, leur en tiendra compte certainement.

» Ces noms doivent disparaître, si l'administration, comme nous l'y invitons, veut se montrer énergique et ne pas craindre de se brouiller avec saint Philibert, saint Yves, saint Alphonse, sainte Catherine, sainte Eugénie, etc. »

Pourtant, le Conseil municipal de Paris ne s'est pas laissé convaincre. 44 voix contre 23 ont décidé qu'on ne toucherait pas au nom des saints. M. Gamard, un réactionnaire, invoquant l'histoire de Paris et le préjudice que les changements de noms de rue porte aux négociants; M. Strauss, un opportuniste, au nom de la tolérance (qui l'eût cru!), ont obtenu gain de cause. Le débat a provoqué, du reste, d'amusantes plaisanteries. M. Strauss disait :

« Si les noms de saints froissent les croyances et portent atteinte à la brutalité philosophique, ils doivent tous disparaître sans exception. Il nous faut supprimer Saint-André-des-Arts, Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Honoré... »

» M. MARIUS MARTIN, l'interrompant. — Sainte-Bouve!

» M. GAMARD. — Saint-Petersbourg!

» UNE VOIX. — Saintonge!

» M. DESPRES. — On n'ira plus à Saint-Cloud, mais à Cloud.

» UNE VOIX. — Et le chemin de Ceint... ore. (Bruit.)

» UNE VOIX. — On dira la rue Quentin!

Evidemment la majorité a eu peur du ridicule. C'est peu de chose, mais la peur du ridicule est encore un reste de bon sens.

Nous ne voulons pas adresser de compliments au Conseil pour une fois qu'il s'est abstenu d'une insanité. D'ailleurs, à l'issue de la séance, M. Pichon a déposé une proposition tendant à donner à la rue Bonaparte le nom de rue du général Mallet.

Ne pouvant s'en prendre aux saints, on s'attaque, faute de mieux, aux Napoléons.

Nous ne voudrions pas parler que le Conseil ne donnera pas un avis favorable. Ne doit-il pas se faire pardonner d'avoir eu un quart d'heure de raison!

L'horreur de M. Mesureur, le farouche conseiller municipal, pour le mot « saint » est poussée à un tel degré qu'il évite même toutes les consonnances où se retrouve ce mot.

Quelqu'un étant venu à prononcer, sans malice, ces simples mots :

— L'essaim des abeilles...

— C'est donc une Société anonyme que vous voulez fonder? demanda Niveleu.

— Oui: la Compagnie générale des minerais de l'Ouest.

— C'est un beau nom, mais croyez-vous que les actions seront prises?

— Parbleu! ce qui a réussi pour le mercure s'écoulera certainement pour des minerais réels.

J'en réponds!

— Mais l'affaire elle-même, a-t-elle chance de donner des produits?

— Cela ne me regarde pas. A vrai dire, j'ai peu de confiance.

— Vous serez administrateur?

— Jamais! Je pourrais être pris. La loi ne plaisante pas!

— Que serez-vous donc, alors?

— Simple fondateur et conseil de la direction.

— Je comprends. Et nous?

— Vous serez actionnaires. Vous prendrez des actions, et plus tard, je vous dirai quand il faudra les vendre avec profit.

— Et combien pensez-vous que tout cela rapportera?

— Si l'affaire, bien conduite, ne nous rapporte pas cent mille francs, je ne suis plus maître Antoine!

Gaspard et Niveleu firent un geste d'admiration, et tendirent leurs mains à l'ex-noisiere.

— Dites le bataillon scolaire des abeilles! rectifia sévèrement M. Mesureur.

LÉGALITÉ DEVANT LA LOI.

Le grand argument des révolutionnaires d'en bas et d'en haut, ceux du ruisseau et ceux du ministère, pour interdire les processions religieuses, c'est que ces manifestations, outre qu'elles encombrant la voie publique, froissent la liberté de conscience des libres-penseurs.

Or, on s'est battu au cimetière, et le sang a coulé dans la rue aux obsèques de Courmet et d'Amouroux.

Les catholiques ont dû subir la glorification de l'athéisme et de la libre-pensée aux obsèques de Victor Hugo, et la canaille se dit offensée par la vue de la croix!

Dans certaines communes, on a interdit la petite procession faite dans les cimetières le jour de la commémoration des morts, et on a permis à dix mille individus de fouler les fleurs, de profaner les tombes, de briser les croix au cimetière du Père-Lachaise.

En un mot, trois prêtres et quatre enfants de chœur ne peuvent sortir de l'église avec une bannière de l'image de la Vierge en psalmodiant une litanie, et vingt mille brailards peuvent se ruer sur nos places en arborant le drapeau du massacre, en hurlant un chant de mort.

C'est ce que la République appelle l'égalité devant la loi. (Lanterne d'Arlequin.)

ÉTRANGER

ITALIE. — M. Mancini, ministre des affaires étrangères d'Italie, a fait savoir officiellement aux représentants de l'Italie à l'étranger que le cabinet Depretis était démissionnaire.

Des bruits contradictoires circulent à Rome au sujet de la crise ministérielle. On ne sait encore rien de positif.

Il est probable qu'avant de prendre une résolution, le roi consultera quelques personnalités marquantes du monde politique.

ANGLETERRE. — Le nouveau ministère est ainsi constitué :

Premier ministre et secrétaire d'État au Foreign-Office: le marquis de Salisbury;

— A vous! s'écrièrent-ils. Nous vous suivrons jusqu'au bout.

Et levant leurs verres :

— A votre santé, maître Antoine! dirent-ils.

L'ex-tabellion s'inclina modestement.

— A la vôtre, messieurs, fit-il, et au succès de nos opérations!

Tout à coup, l'aubergiste, effrayé, reentra au salon :

— Le comte d'Irun! dit-il.

Les trois buveurs laissèrent retomber leurs verres sur la table.

— Pourvu, murmura maître Antoine, que ce maudit homme ne dérange pas nos plans!

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

La 33^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^o.

L'auteur y achève l'étude commencée dans la précédente série sur la province de Hesse-Nassau.

Outre un plan de Wilhelmshöhe, quatre gravures ornent le texte: l'église grecque à Wiesbaden, des vues de Francfort-sur-le-Mein, de Fulda et de la maison des Rothschild à Francfort.

Lord chancelier: sir Hardinge Giffard;
Lord président du Conseil privé: sir Stafford Northcote (qui sera élevé à la pairie);
Chancelier de l'Échiquier et leader à la Chambre des Communes: sir Michael Hicks Beach;

Intérieur: sir Richard Cross;
Colonies: le colonel Stanley;

Guerre: M. Smith;

Premier lord de l'amirauté: lord George Hamilton.

Secrétaire de Indes: lord Randolph Churchill.

Lord lieutenant d'Irlande: le comte Carnarvon.

Postes: lord John Manners.

Ce ministère est tout entier composé de membres du parti tory — c'est-à-dire conservateur.

ALLEMAGNE. — D'après la Gazette de Voss, l'usine Krupp continue à se développer et augmenter le nombre de ses ouvriers. En 1860, cet établissement ne comptait que 4,764 ouvriers; ce chiffre s'est élevé en 1870 à 7,084, et aujourd'hui il monte à plus de 20,000.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 juin.
Notre marché se désintéresse complètement de ce qui se passe à Londres et reprend sa campagne de hausse.

Les rentes françaises sont bien tenues: le 3 0/0 à 81.65, le 4 1/2 à 110.30.

L'action du Crédit Foncier de France se tient à 1,365 fr. On sait que les bénéfices acquis au 31 mai dépassent de plus de 500,000 fr. ceux de la période correspondante de 1884.

Les obligations à lots du Crédit Foncier sont très-demandées, surtout celles de 1885 dont les conditions d'achat se prêtent si bien à la petite épargne.

La Société Générale conserve toujours ses bonnes dispositions.

Le Rio-Tinto est demandé à 273.75.

L'obligation Est-Algérien touche 350 fr.

La Banque d'Escompte de Paris est ferme à 465.

Les Méridionaux Italiens voient tous les jours leurs recettes progresser.

La Rente italienne 5 0/0 monte à 97.40.

Les chemins français sont sans changements: le Nord à 1,670, l'Orléans à 1,345, le Midi à 1,185.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Un des représentants des plus vieilles et des plus honorables familles de Saumur, M. Henri Delavau, a succombé hier matin à la suite d'une longue maladie. Depuis plusieurs mois déjà, l'état de santé de notre regretté concitoyen ne laissait aucun espoir à sa famille et à ses nombreux amis.

La mort de M. Delavau fera un vide dans la société de Saumur. Par son jugement éclairé, l'aménité de son caractère, son exquise délicatesse, M. Delavau était recherché de tous, et l'éloge de sa bienveillance est dans toutes les bouches.

Les pauvres font également en lui une perte sensible. Il n'en est pas qui ait frappé en vain à sa porte, et les pauvres honteux, qui doivent rester inconnus du public, trouvaient toujours près de lui un aide bienfaisant et un conseil éclairé.

M. Henri Delavau a été pendant de longues années conseiller municipal de Saumur, et toujours le premier élu, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général, et, en février 1874, plus de cent mille électeurs de Maine-et-Loire lui ont confié le mandat de député à l'Assemblée nationale.

M. Delavau appréciait lui-même depuis longtemps sa situation désespérée, il entrevoyait la mort avec une résignation toute chrétienne et s'y est préparé dans les sentiments de la foi la plus vive et la plus ardente.

Les Tramways Saumurois

Saumur, le 19 juin 1885.

MA DÉCLARATION

Chers concitoyens,
Je suis partisan des tramways saumurois, non point partisan enthousiaste et irréfléchi peut-être, comme on a voulu l'insinuer, mais bien sincèrement convaincu :

Parce que les tramways de Saint-Florent et de Fontevault vont créer dans tout le pays une richesse dont il est impossible de calculer dès ce jour la puissance d'avenir et l'immense portée;

Parce que les études, faites avec soin par les savants ingénieurs des ponts et chaussées du département, et contrôlées par ceux de divers bailleurs de fonds, ont révélé pour moi le caractère d'une autorité indiscutable;

Parce qu'enfin, enfant du pays, j'ai cru devoir consacrer un peu du reste de mes jours à sa prospérité,

A ce point que, Parisien depuis 55 ans et petit propriétaire bien tranquille et sans envie, je n'ai point hésité à quitter momentanément Paris pour venir à Saumur prêter à l'œuvre des tramways le faible concours qui m'était demandé de mon nom et de sa petite popularité à Fontevault et à Montsoreau, aussi bien que de mes quelques connaissances en administration et en matière de voies ferrées;

A ce point encore que ma dévouée compagnie (ceci pourra peser d'un certain poids près des pères et mères de famille) n'a pas craint elle-même, toute Parisienne qu'elle soit, de sacrifier le temps de sa villégiature d'été à la Loire plutôt qu'à la mer, si favorable à sa santé pourtant, et de venir s'installer pour quelques mois à Saumur plutôt qu'à Dieppe, voulant que je pusse faire un peu de bien à mon pays avant de mourir.

Tout cela est bien simple, bien naïf même, diront quelques-uns peut-être, et moi-même je serais de leur avis, si ce n'était aussi la preuve qu'il faut parfois avoir un peu de cœur dans la vie.

Ceci exposé, et qu'il y ait de la part de certains de mes compatriotes approbation ou blâme, que l'on veuille même y voir de l'ambition (à 77 ans...!) ou de l'amour-propre, je déclare franchement avoir accepté de l'administration des tramways le titre d'Administrateur délégué provisoire, à Saumur aujourd'hui, et demain au siège social à Paris, si toutefois les actionnaires veulent bien, au jour de leur assemblée générale, me confirmer dans ce titre que je n'ambitionne certes point: sinon, ma personnalité disparaîtra, et tout sera dit, rebombant petit propriétaire comme devant, mais heureux du bien que j'aurai pu faire, à titre provisoire. Ma conscience m'aura suffi.

Mais il faut que mes compatriotes sachent bien: toute bonne œuvre m'attire, ma conviction est que les tramways saumurois sont une grande richesse pour le pays, un bon placement de fonds, ainsi que j'ai l'occasion de le démontrer, souvent et tous les jours, à quiconque voudra bien me faire l'honneur de s'adresser à moi, par une lettre spéciale ou par la voie de la publicité, et alors à visage découvert!

Je promets courtoisie et loyauté.
PAUL PROUTEAU,
Administrateur délégué provisoire,
32, rue du Portail-Louis.

P. S. L'administration des tramways est bornée jusqu'à ce jour à présenter des descriptions aux personnes directement intéressées. Celles qui, en dehors, désireraient des actions, peuvent s'adresser 68, quai de Commerce, ou à mon domicile personnel.

Un groupe de républicains se sont réunis samedi soir à la Mairie de Saumur dans but de désigner le candidat au Conseil d'arrondissement pour le canton sud de Saumur en remplacement de M. Gilbert, Ambroise, que son mérite a appelé au poste de maire général de la préfecture du Gard.

M. Alexandre Ardouin, de Varrault, réuni 60 voix;

M. Cristal, de Souzay, 30 voix.

Le choix de M. Ardouin n'est pas par la masse républicaine qui n'a pas participé à ce premier scrutin.

LE PRÉTENDU LORIENT.

L'individu arrêté jeudi dernier, à Saumur, et qui prétend se nommer Lorient, a été de nombreux vols d'effets d'habillement, notamment chez les époux Bousse, de Boudairon, de la commune du Coudray, couard.

Il s'est donné à la veuve Auger, ouvrier charpentier, sortant de l'hospice de Saumur, et lui a dit qu'il la guérirait de sa paralysie avec du lait de la brebis qu'il portait à l'œil une blessure qu'il s'était faite en tombant de 45 pieds de haut.

48 objets volés ont été trouvés en sa possession au moment de son arrestation.

Il doit avoir des complices qu'on doit de rechercher activement.

SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE.
SECTION DE SAUMUR.

Le promenade topographique, annoncée pour le dimanche 5 juillet 1885, est remise au jour qui sera ultérieurement fixé.
Le Président,
G. DOUSSAIN.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Quinzième séance du 21 juin 1885.
Tir réduit, à 20 mètres.

Tireurs.....	49
Balles tirées.....	444
Balles mises.....	444
Nombre de points.....	377
Résultat obtenu: 97,36 p. 0/0.	

CIBLE A.

1^{er} prix, une épingle-insigne en vermeil: M. Doussain, capitaine au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix, une épingle-insigne en argent: M. Maurat, sergent-major au 70^e territorial d'infanterie.

3^e prix, une médaille bronze, Ligue des patriotes: M. Menier, sergent au 39^e territorial d'infanterie.

CIBLE B.

1^{er} prix, une épingle-insigne en vermeil: M. Broum, sergent au 70^e territorial d'infanterie.

2^e prix, une médaille bronze, Ligue des patriotes: M. Guoin, caporal de réserve à la 9^e section d'administration.

16^e séance, le dimanche 23 juin 1885, à 9 heures du soir, au champ de Terrefort. — Fusil Gras à 300 mètres et revolver à 30 mètres. — Inscriptions closes à 2 heures 1/2.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

LES GRANDS MARIAGES.

Au nombre des publications de mariage de la ville de Saumur, nous remarquons les suivantes:

M. Paul-Jacques-Marie-René Guignes de Moreton, marquis de Chabrilan, lieutenant au 4^e chasseurs, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et M^{lle} Cécile-Marie-Laurence Féron de la Ferronnays, de Paris, fille du comte Alfred de la Ferronnays.

M. de Chabrilan est fils du feu comte de Chabrilan et de dame Marie-Séraphine de la Tour du Pin Montauban.

M. Félix-Louis-Yves-Marie Jochaud du Plessix, capitaine écuyer à l'École de cavalerie de Saumur, et M^{lle} Yvonne-Caroline-Marie Bouchelat de Vendegies, comtesse d'Hust et du saint empire romain.

M. Félix-Armand-Marie Coquebert de Neuville, avoué près le tribunal civil de Saumur, et M^{lle} Marie-Adélaïde-Ernestine-Suzanne Bertrand, de Blois.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dupuis, l'excellent comique des Variétés, donnera demain mardi sur notre scène une représentation des plus intéressantes dont on trouvera plus loin le programme.

On se rappelle que Dupuis est venu à Saumur en 1880 et 1881 et qu'il a joué la Femme à papa et la Roussotte.

Demain, le joyeux interprète remplira deux des rôles qu'il a créés.

Dupuis est accompagné par des artistes de valeur appartenant au théâtre des Variétés, notamment notre compatriote M^{lle} Marie Chalont, que nous avons déjà applaudie ici dans les Premières Armes de Richelieu, les Charbonniers, la Roussotte, la Cigale et la Femme à papa.

Cette fois elle jouera, à côté de M. Dupuis, le rôle de Caroline dans les Infortunes de Jubinet et celui de Francesca de San Paterno dans le Jeu de l'Amour et du Hussard.

Comme intermèdes, nous entendrons six chansons nouvelles et scènes comiques par M^{lle} Chalont, Esquirol, Falsonn-Meyer et M. Baret.

Le public est assuré d'une belle et bonne soirée.

CHALONNES. — M. Dufour, ancien principal clerc de M. Hédelin, notaire à Angers, vient d'être nommé notaire à Chalonnès, en

remplacement et sur la présentation de M^e Grimault, démissionnaire en sa faveur.

BAUGÉ.

La rue Victor Hugo. — Dans sa séance du 15 courant, le Conseil municipal de Baugé a décidé que la rue Neuve portera à l'avenir le nom de rue Victor Hugo.

CHINON.

On annonce la mort de M. Louis Houdia-Fouquereau, maire de Chinon, conseiller d'arrondissement de ce canton, décédé samedi soir à Tours.

Les obsèques de M. Houdia auront lieu à Chinon, demain mardi, à 9 heures 1/2 du matin.

Les feuilles anti-cléricales ont le monopole des mots spirituels, chacun sait ça. On écrit de Chinon à la Petite France:

« Nous avons eu, dimanche, notre procession de la Fête-Dieu, peu solennelle d'ailleurs. DEUX CENTS DÉVOTES, VIEILLES ET LAIDES pour la plupart (!), escortaient le dais en BÉLANT des cantiques sacrés. »

Le journal du citoyen Wilson est-il assez peu galant pour le sexe auquel son illustre patron doit sa mère... et sa sœur! Il faut croire que les femmes des républicains libres-penseurs sont toujours jeunes et belles et ne sont point exposées à subir, comme le reste des humains, des ans irréparable outrage.

NANTES.

Un soldat tué par son camarade. — Vendredi, au cours des manœuvres exécutées par le 65^e de ligne, aux portes de Nantes, un soldat, nommé Victor Cellier, venait de faire prisonnier un de ses camarades. Celui-ci, en se débattant, accrocha, sans s'en rendre compte, la gâchette de son arme chargée; le coup partit, et Cellier tomba, atteint en pleine figure.

Quelques instants après il était mort.

L'Espérance du Peuple raconte l'événement en ces termes:

« Vendredi, à la manœuvre du matin, un déplorable accident a eu lieu.

» Un soldat du 65^e de ligne, nommé Cellier (Victor), âgé de 22 ans, voulant s'amuser avec un de ses camarades, qui tenait son fusil reposé à terre, s'approcha de lui et le saisit par le bras. L'autre fit un mouvement. Par un funeste hasard, le levier du fusil, qui était chargé à blanc, effleura une pierre, le cran de sûreté fut dégagé, et le coup partit.

» Le malheureux Cellier reçut à bout portant toute la charge à la figure et eut le peu enlevé. Transporté immédiatement à l'hôpital, il y expira quelques instants après. On attribue sa mort rapide à l'ébranlement produit dans le cerveau par le choc, le coup, quoique chargé à blanc, ayant fait balte à cette courte distance.

» L'auteur de cet involontaire accident est dans un désespoir inexprimable. »

Avis mortuaire.

Les obsèques de M. HENRI DELAVAU, ancien député, auront lieu demain mardi, à 11 heures du matin, à l'église Saint-Pierre.

Le service sera célébré le mardi 30 juin, à 11 heures, dans la même église.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées de considérer cet avis comme une invitation.

Publications de mariage.

Eugène Bruneau, menuisier, et Athalie Piau, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène Domureau, domestique, du Coudray-Macouard, et Joséphine-Désirée Saumureau, domestique, de Saumur.

Félix-Armand-Marie Coquebert de Neuville, avoué près le tribunal civil de Saumur, et Marie-Adélaïde-Suzanne Bertrand, sans profession, de Blois.

Félix-Louis-Yves-Marie Jochaud du Plessix, capitaine-écuyer à l'École de cavalerie (veuf), et Yvonne-Caroline-Marie Bouchelat de Vendegies, comtesse d'Hust et du saint empire romain, de Cambrai.

Victor-Théophile Chevré, cocher, de Saumur, et Blanche-Marie-Clémence-Jeanne Ménard, couturière, de Saint-Patrice (Indre-et-Loire).

Armand Pasquier, propriétaire-cultivateur, de Beaulieu, commune de Saumur, et Rose Vatan, propriétaire, de Dampierre.

Emile-Alphonse Charrier, cultivateur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie-Louise Aubé, couturière, de Saumur.

Louis-Victor-Léon Sadonne, tailleur de pierre, et Marie-Nathalie Cazodebat, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Levois, domestique, de Bagnoux, et Jeanne-Cécile Tenneguin (veuve), de Saumur.

Paul-Jacques-Marie-René Guignes de Moreton, marquis de Chabrilan, lieutenant au 4^e chasseurs, à l'École de cavalerie de Saumur, et Cécile-Marie-Laurence Féron de la Ferronnays, sans profession, de Paris.

Eugène Lucas, gagiste, de Saumur, et Virgilio Husseau, gagiste, de Loudun.

Pendant les chaleurs, nous recommandons les excellents Rhums de la maison John Alverès, de Kingston (Antilles), dont le seul dépôt est à Saumur, à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils seront vendus, selon qualité, depuis 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre, verre compris.

Théâtre de Saumur

MARDI 23 juin 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par

M. DUPUIS

1^{er} comique du théâtre des Variétés de Paris

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} Marie CHALONT,

M^{lle} MÉRISY, ESQUIROL, FALSONN-MEYER, DUTAILLIS, MM. Ed. GEORGES, CHAMBÉRY, DUMESNIL, BARET, E. JACOB, artistes du théâtre des Variétés; M. MAUGET, chef d'orchestre-accompagnateur; M. COSTE, administrateur.

Les Infortunes de Jubinet

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Th. Barrière et L. Thiboust.

M. Dupuis remplira le rôle de Jubinet, qu'il a créé au théâtre des Variétés.

Le Jeu de l'Amour & du Hussard

Comédie en 1 acte, de MM. J. Moineaux et H. Bocage.

M. Dupuis remplira le rôle de l'Echaudé, qu'il a créé au théâtre des Variétés.

M^{lle} Marie CHALONT remplira le rôle de Caroline.

Distribution:

Jubinet.....	MM. Dupuis.
Portenville.....	Ed. Georges.
Saturnin.....	Chambéry.
Paul Guitbert.....	Baret.
Caroline.....	M ^{lle} Marie Chalont.
Mme Portenville.....	Mérisy.
Juliette.....	Falsonn-Meyer.
Louison.....	Esquirol.

M^{lle} Marie CHALONT remplira le rôle de Francesca de San Paterno.

DISTRIBUTION:

L'Echaudé.....	MM. Dupuis.
Le Boyard Bibiskoff.....	Ed. Georges.
Léonidas.....	Chambéry.
Le vic. Troussin de la Roche-Trompette.....	Dumesnil.
Oscar du Bec-d'Ambez.....	Baret.
Faguetto.....	E. Jacob.
Francesca de San Paterno.....	M ^{lle} Marie Chalont.
Catherine.....	Mérisy.
Carlotta du Roc-Pelé.....	Dutailis.
Stella Canadellari.....	Esquirol.
Alexandra Sandiwich.....	Falsonn-Meyer.

INTERMÈDES

M^{lle} GAVROCHE (La Barcarolle d'Asnières), paroles de MM. Gondinet, Blum, Saint-Albin, musique d'Hervé, chantée par M^{lle} M. Chalont.

LA CANTINIÈRE NOVICE, chansonnette, paroles de M. Villmer, musique de M. Collin, chantée par M^{lle} Esquirol.

UNE LETTRE de POTINVILLE, chansonnette, paroles et musique de M. Edmond L'Huilier, par M^{lle} Falsonn-Meyer.

MÉLODIE - VALSE, paroles de M. Delormel, musique de M. Venzel, chantée par M^{lle} Esquirol.

LE VOYAGE A ROBINSON, rondeau, paroles de MM. Villemet et Delormel, musique de L. Collin, chanté par M^{lle} Chalont.

QUEL SUCCÈS! grande scène musico-tragico-comique, paroles et musique de M. Ed. L'Huilier, jouée et chantée par M. Baret, qu'il a créé à Paris.

CHALET à VENDRE

Comédie en 1 acte, de M. Albert Millaud.

MM. Ed. Georges, Dumesnil, M^{lle} Mérisy, Dutailis rempliront, dans cette pièce, les rôles qu'ils ont créés au théâtre des Variétés.

Ordre: 1. Chalet à vendre; 2. Les Infortunes de Jubinet; 3. Intermèdes; 4. Le Jeu de l'Amour et du Hussard.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 224. L'amiral Courbet (portrait). Mort de l'amiral Courbet. L'amiral Courbet. Un tableau instructif. Le retour de Ferry. Effet de soleil. Amouroux. Que de préfets! L'égalité devant la loi.

CHEMIN DE FER

MOSTAGANEM A TIARET

(ALGERIE)
Déclaré d'utilité publique par la loi du 15 avril 1885, et concédé à la Compagnie Franco-Algérienne.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE LE SAMEDI 27 JUIN 1885

En conformité de l'autorisation des Ministres des Travaux publics et des Finances, en date du 13 juin 1885.

à 64,670 Obligations de 500 fr. 30/0

Intérêt annuel 15 francs

PAYABLE PAR SEMESTRE LES 1^{er} AVRIL ET 1^{er} OCTOBRE

Amortissement en 99 ans à partir de 1885

PRIX D'ÉMISSION 330 FRANCS

PAYABLES:

40 fr. en souscrivant.
40 — à la répartition du 10 au 15 juillet 1885.
50 — le 1 ^{er} octobre 1885.
50 — le 1 ^{er} avril 1886.
50 — le 1 ^{er} octobre 1886.
50 — le 1 ^{er} avril 1887.
50 — le 1 ^{er} octobre 1887.

GARANTIE DE L'ÉTAT

Aux termes de la loi du 15 avril 1885, l'Etat garantit intégralement, et pendant toute la durée de la concession, l'intérêt et l'amortissement des 64,670 obligations du Chemin de fer de Mostaganem à Tiaret.

Suivant l'article 4 de cette même loi, la garantie de l'Etat et les produits nets de l'exploitation du chemin de fer sont affectés comme gage spécial et par privilège, au paiement des intérêts et de l'amortissement des obligations.

Le Crédit Foncier de France a été constitué par la décision ministérielle ci-dessus visée, dépositaire des fonds de l'émission dont il ne se dessaisira qu'avec l'autorisation du ministère des travaux publics.

Pendant la période des versements, les souscripteurs toucheront un intérêt de 4 0/0 l'an sur les sommes versées.

Ils auront le droit, à la date fixée pour la répartition, de se libérer par anticipation, moyennant un versement total de 327 francs, et recevront des litres définitifs, nominatifs ou au porteur, jouissance du 1^{er} octobre.

La libération anticipée sera aussi admise, pour l'intégralité des termes restant à payer, aux époques d'échéance de chaque versement.

Les tirages auront lieu au mois de mai de chaque année.

Les formalités seront remplies par l'admission à la cote de la Bourse de Paris.

La souscription sera ouverte le samedi 27 juin 1885

et close le même jour à cinq heures.

A PARIS:

Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;

A la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier;

Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;

A la Société de Crédit Industriel et Commercial, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;

Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, place Vendôme, 8, et à Alger, Oran, Constantine et Bône;

Au Siège de la Compagnie, 77, rue Saint-Lazare.

DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER

Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Marché de Saumur du 20 Juin

Blé nouveau (l'h.)	16 50	Huile de noix.	50 120
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	16 25	Graine tréfle	50
Froment (l'h.) 77	—	— l'ho. . .	50
Halle, moy. 77	16 05	— luzerne	50
Seigle.	12	Foin (dr. c.)	780 70
Orge	65	Luzerne	780
Avoine h. bar. 50	10 50	Paille	780 40
Fèves.	75	— Amandes	750
Pois blancs	80	Cire jaune.	50 190
rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—
Colza	85	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis	92	— 2 ^e	—
Farine, culas. 157	44	— 3 ^e	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e PELLETIER, avoué-licencié à Cholet,
et de M^e LOISEAU, notaire en la même ville.

VENTE SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur

DE

La Métairie dite du Rivage

Située commune de Somloire, contenant 28 hectares
66 ares 40 centiares.

L'ADJUDICATION aura lieu le **MERCREDI 15 JUILLET**
1885, en l'étude et par le ministère de M^e LOISEAU,
notaire à Cholet, à deux heures de l'après-midi.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de
Cholet, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et signifié tant
à avoué qu'à domicile ;

À la requête de :

M. Emile Bréhéret, propriétaire, demeurant à Cholet,
Demandeur, ayant pour avoué M^e Marcel PELLETIER, demeurant à Cholet, place
Travot ;

En présence de :

1^o M. Anatole Bréhéret, architecte, propriétaire ;

2^o M. Gustave Bréhéret, négociant, propriétaire ;

Demeurant tous deux à Cholet ;

3^o M. François Daviau, propriétaire, demeurant à Cholet ;

Défendeurs, ayant pour avoué M^e LEBOUCHER, demeurant à Cholet, rue Saint-
Martin,

Il sera, le mercredi quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, à deux heures
de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LOISEAU, notaire à Cholet,
commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation entre majeurs, au plus offrant
et dernier enchérisseur, avec admission d'étrangers, des biens ci-après désignés :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

ONZIÈME LOT.

La MÉTAIRIE du RIVAGE, située commune de Somloire, arrondissement de
Saumur, exploitée par le sieur Jean Dufois, consistant en bâtiments d'habitation et
d'exploitation, issues, ruages, jardins, terres labourables et prés, et contenant vingt-
huit hectares soixante-six ares quarante centiares, d'après le relevé cadastral ci-
après reproduit :

Sect. Polyg.	N ^o	LIEUX DITS ET LEUR NATURE	CONTENANCE.
F	2	5 Le Rivage, bâtiments	
"	"	5 Le Grand-Pâtis, terre, jardin, cour et sol de bâ- timents, contenant quatre hectares soixante- dix ares ; ci.....	4 70 "
"	"	4 Le Pré-du-Rivage, pré et terre labourable, con- tenant trois hectares soixante-dix-sept ares ; ci.....	3 77 "
"	"	3 Le Pâtis-Bas, pré et terre, contenant trente-deux ares ; ci.....	" 32 "
"	"	2 Et un autre Pâtis-Bas, pré et terre, contenant un hectare soixante-dix ares ; ci.....	1 70 "
E	20	3 Le Pré-de-Fontaine, pré, conte- nant soixante-deux ares ; ci....	" 62 "
"	"	10 Ancien chemin annexé à ce pré, en nature de pré, contenant quatre ares quarante centiares ; ci.....	" 04 40
"	"	4 Champ-de-Fontaine, terre, contenant un hectare quarante-trois ares ; ci.....	1 43 "
"	"	9 Ancien chemin annexé à ce champ, contenant huit ares ; ci.....	" 08 "
E	30	4 La Grande-Lande ou Brande, contenant quatre hectares quatre ares ; ci.....	4 04 "
"	"	6 Le Champ-de-Pagane, terre, contenant deux hectares quatre-vingt-dix ares ; ci.....	2 90 "
"	"	7 La Petite-Bosse, terre, contenant un hectare quatre-vingt-dix-sept ares ; ci.....	1 97 "
"	"	8 Le Champ-Pailou, terre, contenant un hectare quarante-huit ares ; ci.....	1 48 "
"	"	9 Le Champ-du-Bois, terre, contenant deux hec- tares quatre-vingt-quinze ares ; ci.....	2 95 "
"	"	10 Le Petit-Champ-du-Bois, terre, contenant un hectare quarante-six ares ; ci.....	1 46 "
"	"	11 Et le Champ-d'Avoine, terre, contenant un hec- tare vingt ares ; ci.....	1 20 "
Totale de la contenance égale à celle annoncée : vingt-huit hec- tares soixante-six ares quarante centiares ; ci.....			28 66 40

Mise à prix : quarante-huit mille cinq cents francs ; ci... 48,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e PELLETIER, avoué, poursuivant la vente ;

2^o M^e LEBOUCHER, avoué collicitant ;

3^o M^e LOISEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Cholet, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-cinq.

M. PELLETIER.

Eoregistré à Cholet, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio 70,
verso, case 1^{re}.

Reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

BAJON.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au
Champ-de-Foire.

A VENDRE

D'OCCASION

VOITURE AMÉRICAINE ou fermée.
à volonté. Bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ A CÉDER

Dans un chef-lieu de canton des
environs de Saumur.

Bonnes conditions.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Remise, Cave et Grenier

S'adresser à M^{lle} LECHAT, ou à M^e
ENAC, notaire. (457)

Etudes de M^e BOURRON, notaire à
Angers, place de la Laiterie, suc-
cesseur de M^e BIZARD.

A VENDRE Joli Domaine

Dans les Deux-Sèvres, en un
seul tenant, et à proximité
de plusieurs gares ;

Comprenant : PETIT CHATEAU
neuf, dépendances et réserves, belles
prairies, plusieurs métairies et bor-
deries.

Propriété de rapport. — Toutes
facilités de paiements.

Pour tous renseignements et trait-
ter, s'adresser audit M^e BOURRON,
détenteur des baux, titres et plan de
la propriété. (543)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,

Situés rue Nationale, 31.

S'adresser à M^{me} veuve BOUGNIER.

Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf

Avec beau Jardin, cour et écurie

Située rue des Boires, n^o 25.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne
et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau
jardin bien affructé, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me}
veuve GOUBERT, au pavillon, rue des
Capucins.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. MARLIAC, mécani-
cien, rue de la Chouetterie, Saumur,
représentant de la maison Benier.

A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se mon-
tant bien, demi-sang, 3 ans. Prix
modéré.

S'adresser à M^e GUYARD, notaire
aux Rosiers-sur-Loire. (451)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN BON CAFÉ

Situé au centre de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

ATLAS NATIONAL

DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE

ATLAS NATIONAL

DES COMMUNES DE FRANCE

VILLAGES, BOURGS, HAMEAUX, CHATEAUX, LIEUXDITS, etc.

Indiquent Population, Distance kilométrique, Foires, Marchés, Commerce, Productions, Curiosités, Bureau
de Poste, Télégraphe, toutes les stations.

Contenant 85 CARTES de statistique commerciale et industrielle

ET LES PLANS EN 3 COULEURS DES GRANDES VILLES DE FRANCE (COLLECTION ENIGNE)

Par de la BRUGÈRE

Membre de la Société de Géographie, Lauréat des Expositions universelles

et des Sociétés savantes

IL PARAÎT 2 LIVRAISONS PAR SEMAINE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
ET MARCHANDS DE JOURNAUX

25^{cs} LA
LIVRAISON
1,000 lignes de texte
et 1 plan colorié

Adresser 25 cent. en timbres à M. FAYARD, 76, B^e St-Michel, Paris, pour recevoir franco la 1^{re} livraison avec

1^{re} série
5,000 lignes de texte
et 5 cartes chromo.

ON DEMANDE des ouvriers et
des apprentis, chez M^e BRETHERET,
rue du Marché-Noir, 23.

UN HOMME jeune, dans la force de
l'âge, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
PRÉPARÉ
LE VÉRITABLE
ROU

Fabrique de Chaudronnerie en tous genres

AGRANDISSEMENT DES MAGASINS DE LA MAISON

AUGUSTE BILLY

Rue Nationale, 21, SAUMUR

Grande spécialité d'Articles de chauffage de tous modèles et de
toutes provenances. Choix considérable de Cuisinières en fonte,
sortant de meilleures Fonderies, vendues à des prix modérés, défilant
toute concurrence.

Grand assortiment d'Articles en fer battu étamé et émaillé, de
toute sorte. Articles en cuivre pour pâtisseries, confiseurs, distillateurs.
Réparations à bref délai de tous articles en cuivre, tôle, ferblanc et
zinc.

Seul possesseur du grand FOURNEAU avec CENDRIER-TRIEUR,
l'usage des restaurateurs, maîtres d'hôtel et maisons bourgeoises.

Grande et seule fabrication de la POMPE de JARDIN en cuivre
étamé et de tous accessoires s'y rattachant.

ATELIER SPÉCIAL DE FABRICATIONS ET RÉPARATIONS, RUE DE L'ABBÉTOUR.

Toutes les Marchandises sortant de la maison Auguste BILLY
étant de premier choix, sont vendues à garantie.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE GRAVURES - MUSIQUE